

**Marché de maîtrise d’œuvre**

**N°2023SERV010NTE**

**RENOVATION ENERGETIQUE DES** **BATIMENTS BOUGUER &**

**DARCY**

**Questions - réponses**

Un candidat a posé la question suivante :

Serait-il possible de communiquer les diagnostics existants évoqués au CCP page 4 (charpente / sols / amiante / plomb) ?

La réponse apportée par l’Université Gustave Eiffel est la suivante :

Les DTA, repérage amiante avant travaux sont communiqués ainsi que les audits de performance énergétique (mail du 04/10 de Viviane Le manach à marchespublics@univ-eiffel.fr).

Tous diagnostics complémentaires et nécessaires au projet seront à produire à charge de l’élément DIAG de la mission de MOE.

Un candidat a posé la question suivante :

Un diagnostic des installations électrique a-t-il été réalisé ?

La réponse apportée par l’Université Gustave Eiffel est la suivante :

Seuls les rapports de vérification périodiques des installations existantes sont disponibles. Fichiers joints.

Un candidat a posé la question suivante :

Pouvez-vous transmettre des plans des bâtiments avec localisation des zones concernées par les travaux ?

La réponse apportée par l’Université Gustave Eiffel est la suivante :

Oui, les zones concernées par les travaux seront renseignées sur un fond de plan. Fichiers joints.

Un candidat a posé la question suivante :

En page 38 du programme il est indiqué « *Les travaux concernent les bâtiments Darcy et Bouger à l’exception de leur parties laboratoires* » : aucune intervention n’est donc à prévoir dans les laboratoires, par rapport notamment aux terminaux de chauffage et ventilation et aux installations électriques ?

La réponse apportée par l’Université Gustave Eiffel est la suivante :

Oui, aucune intervention ne porte pas sur les zones de laboratoires.

Un candidat a posé la question suivante :

Concernant les courants forts, il est indiqué en page 40 *« Les autres travaux de courants forts se limitent aux quelques travaux d’adaptation nécessités par les objectifs généraux du projet. Ils dépendent en grande partie des choix de conception à venir et impacteront éventuellement :*

*▪ Les tableaux divisionnaires, la distribution et les terminaux électriques ;*

*▪ Le réseau de terre et les différentes mises à la terre ;*

*▪ La distribution électrique et les appareillages ;*

*▪ L’éclairage normal ;*

*▪ L’éclairage de sécurité ;*

*▪ L’éclairage extérieur. »*

La réponse apportée par l’Université Gustave Eiffel est la suivante :

Oui, conformément aux attendus du programme.

Un candidat a posé la question suivante :

Est-il demandé une mise aux normes de toute l’installation électrique ?

La réponse apportée par l’Université Gustave Eiffel est la suivante :

Non, seulement les parties d’ouvrages concernées par les besoins du projet si tant est que l’installation existante puisse les supporter, le cas échéant la remise aux normes de l’installation sera à prévoir.

Un candidat a posé la question suivante :

Concernant la ventilation, une mise à niveau des extractions des bureaux et salles de réunion est-elle à prévoir ? Incohérence entre les pages 41 et 45 sur ce sujet.

La réponse apportée par l’Université Gustave Eiffel est la suivante :

Oui la mise à niveau du CVC des zones réunions et bureaux est demandé.

Un candidat a posé la question suivante :

Page 48 confort acoustique : pas de description de travaux en ce sens aux pages précédentes, mais exigences ?

La réponse apportée par l’Université Gustave Eiffel est la suivante :

Seules les exigences réglementaires sont requises.

Un candidat a posé la question suivante :

Le désamiantage est-il compris dans le budget des travaux ?

La réponse apportée par l’Université Gustave Eiffel est la suivante :

Oui, le désamiantage susceptible d’être opéré est à charge du budget travaux.

Un candidat a posé la question suivante :

Pouvez-vous nous communiquer le diagnostic amiante

Pouvez-vous préciser quels sont les travaux prévus sur les cloisonnements intérieurs (modification des locaux) ?

La réponse apportée par l’Université Gustave Eiffel est la suivante :

Les DTA sont communiqués ainsi que les audits de performance énergétique (mail du 04/10 de Viviane Le manach à marchespublics@univ-eiffel.fr).

La possible modification des locaux reste subordonnée aux solutions techniques introduites par le projet (en cas de modification de toutes ou parties de bureaux en local technique par exemple).

Un candidat a posé la question suivante :

Pouvez-vous préciser si des travaux de mise aux normes PMR sont prévus ?

La réponse apportée par l’Université Gustave Eiffel est la suivante :

Oui, autant que besoins.

Un candidat a posé la question suivante :

Pouvez-vous préciser si des travaux de mise incendie sont prévus ?

La réponse apportée par l’Université Gustave Eiffel est la suivante :

Oui, autant que besoins.

Un candidat a posé la question suivante :

Pouvez-vous confirmer que le bâtiment restaurant n'est pas concerné par les travaux

La réponse apportée par l’Université Gustave Eiffel est la suivante : oui

Un candidat a posé la question suivante :

Il est demandé au RC une attestation à l'ordre des architectes, pourriez-vous nous indiquer si un bureau d'étude peut être mandataire ?

La réponse apportée par l’Université Gustave Eiffel est la suivante :

Non, seul un architecte en activité peut représenter le groupement conjoint ou solidaire.

Un candidat a posé la question suivante :

Dans le tableau d’honoraires il n’apparait pas la mission EXE dans les phases des missions à exécuter. Nous vous questionnons concernant la mission d'exécution. Est-il possible d’ajouter une mission EXE partielle ? A savoir : EXE complète pour FLUIDES uniquement et QUANTITATIFS pour tous les autres lots.

Cela vous offrira plus de candidats à l’appel d’offres des lots de travaux, une meilleure analyse par l’équipe de maitrise d’oeuvre et ainsi une meilleure maîtrise des coûts de travaux.

Proposition de réponse

La réponse apportée par l’Université Gustave Eiffel est la suivante :

Non il n’est pas prévu de mission d’exécution

Les missions mentionnées à l’annexe au CCP portent exclusivement sur la mission VISA

**Visa des études d’exécution et de synthèse**

* Examen de la conformité des plans et documents d'exécution établis par les entrepreneurs aux documents établis par la maîtrise d'œuvre ;
* Établissement d'un état récapitulatif d'approbation ou d'observations de tous les documents d'exécution ;
* Examen et approbation des matériels et matériaux et leur conformité aux prescriptions arrêtées dans le CCTP des marchés de travaux ;
* Arbitrages techniques et architecturaux relatifs à ces choix et aux éventuelles variantes proposées par les entrepreneurs ;
* Examen des tableaux de gestion des documents d'exécution à établir par l'OPC ou les entrepreneurs ;
* Examen des tableaux de gestion des choix de matériels et matériaux à établir par l'OPC ou les entrepreneurs ;
* Contrôle de cohérence inter-maîtrise d'œuvre.

Est-ce que cela suffit ? ou doit on rajouter une mission EXE dans le cadre du projet de marché. Manifestement, il n’est pas précisé dans le marché.

Non pas de mission EXE

Un candidat a posé la question suivante :

Est-ce qu’un Bureau d'étude peut-être mandataire ?

La réponse apportée par l’Université Gustave Eiffel est la suivante : non

Seul l'architecte puisse être mandataire du groupement ?

La réponse apportée par l’Université Gustave Eiffel est la suivante : oui